

Bulletin d'adhésion F.P.V.A 2013/2014

Le 14/10/2006, il a été fondé, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

Fédération des collectionneurs pour la sauvegarde du Patrimoine et la préservation des Véhicules, équipements ou Armes historiques.

Sigle : F . P . V . A . (Enregistrée S/Préfecture d'Etampes Essonne N° 0911004954 au 30/10/06. JO du 25/11/06 20060047 N° 1723. Modif ref : 1292/SPE/BAG/ASSO du 17 /06/09. Déclaration : W911000466).

L'association à pour objet essentiel :

- ✓ De participer à la sauvegarde de tout élément concourant à la préservation du patrimoine historique, technique, industriel et culturel de notre pays.
- ✓ D'encourager, de coordonner et de développer le mouvement général de la conservation et de la collection de tout matériel ancien d'origine militaire ou assimilé, ainsi que du devoir de mémoire.
- ✓ De représenter et de défendre ses membres, ainsi que tous les collectionneurs de matériel d'origine militaire, auprès des pouvoirs publics, des médias, des tribunaux ou de toute autorité officielle ou non, afin d'intercéder en faveur de leurs intérêts, notamment en matière légale et réglementaire, et ce dans le cadre de la préservation du patrimoine historique, culturel et industriel, national et privé.
- ✓ Et plus généralement toutes activités, participations ou opérations ayant pour but ou conséquence le développement de la présente association.

L'association se donne comme moyens principaux d'action :

- ✓ D'être l'interlocuteur de ces membres (personnes physiques ou morales), dans toutes circonstances liées à l'objet.
- ✓ De soutenir la liberté des collectionneurs d'acquérir, détenir, restaurer, circuler et présenter librement les objets, véhicules, navires, aéronefs, matériels de transmission, ou armes historiques et de collection, assimilés à des matériels de guerre, afin de les sauvegarder en raison de leur intérêt historique, technique ou industriel.
- ✓ De regrouper des adhérents disposant de leur propre matériel qui sont désireux de mettre en commun leurs compétences et de participer ensemble à concrétiser le devoir de mémoire aux victimes de guerre et aux anciens combattants.
- ✓ De participer au maintien de lien Armée-Nation en encourageant la connaissance de l'histoire de nos armées auprès de la population.
- ✓ De voir reconnu la libre acquisition, détention et circulation des objets, véhicules, navires, aéronefs, matériels de transmission, ou armes historiques et de collection, assimilés à des matériels de guerre.
- ✓ De mener toute action de lobbying et de communication ou action judiciaire si nécessaire.
- ✓ De pouvoir s'affilier, s'associer ou engager un partenariat avec tout organisme représentatif lié à l'objet.

Bulletin d'adhésion 2013-2014

F.P.V.A.: Aérodrome AJBS de Cerny – La ferté Alais 91590 CERNY

Nom et prénom :

Dénomination sociale :

Adresse ou siège social :

e-mail :

Tel:

Adhérents (personnes physiques) = **20 €**

Adhérents (personnes morales) = **40 € (tarif de base) + 2 € par personne**
(associations, clubs, musée, etc) **membre de la personne morale**
(ex : si 12 membres . Cotisation = 40 € + 12 x 2 = 64 €)

Membres Bienfaiteurs = **minimum 100 €**

Date et signature :

Je fais un don de :

Euros

Je souhaite recevoir un justificatif pour ce don : Cochez ici

Encadrer l'option choisie. Signer et retourner, avec le règlement et une enveloppe à votre adresse + 4 timbres (enveloppe timbrée pour les renouvellements de cotisation) à : Adresse postale de correspondance F.P.V.A : 4, rue Jean Pierre Timbaud 87200 Saint Junien . 06 88 64 89 04

Siège social : F.P.V.A, Aérodrome AJBS de Cerny – La Ferté Alais 91590 CERNY. Tel : 06 89 65 01 08

(A photocopier et à transmettre à vos amis. L'union fait la force, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues) ; Merci